

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

**Délibération**  
**n° 2012.06.122**

**ZAC Gare : création  
d'un groupe de  
pilotage**

**LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, André LAMY, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Guy ETIENNE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Christophe CHOPINET à Maurice HARDY, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Alain PIAUD à Jean-Pierre GRAND, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE,

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Anissa EL MESSOUDI, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI, Patrick BOUTON, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE,

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur BESSE****ZAC GARE : CREATION D'UN GROUPE DE PILOTAGE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Gare, une partie du projet initial du GrandAngoulême prévoyait l'acquisition foncière du patrimoine ferroviaire mutable, ainsi que l'aménagement de certains équipements publics sur ce même foncier ferroviaire.

Pour rappel, les conditions financières posées par RFF et la SNCF pour la libération du foncier ferroviaire mutable, sous conditions de reconstitutions, ne peuvent être supportées par le GrandAngoulême. Il n'est donc plus envisagé de porter directement la phase d'aménagement urbain sur parcelles ferroviaires, bien que celle-ci reste toujours dans le périmètre et le projet de ZAC.

Il a ainsi été proposé au bureau communautaire du 23 février 2012, qui a donné un avis favorable, d'engager une procédure de modification du dossier de création de la ZAC Gare, afin de prendre en compte ce nouveau contexte. Il s'agirait notamment de faire évoluer la localisation des équipements publics précédemment situés sur foncier ferroviaire et, de modifier la répartition du programme de construction prévisionnel (habitat / activités) de la ZAC.

Afin d'assurer le développement de la procédure et la mise en œuvre de l'aménagement de la ZAC à l'horizon de l'arrivée de la LGV SEA.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 4 avril 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la création d'un groupe de pilotage de la ZAC Gare composé de :

- Monsieur le Président du GrandAngoulême,
- Monsieur le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire,
- Monsieur le Vice-président en charge des équipements structurants,
- Monsieur le Vice-président en charge des politiques communautaires de mobilités,
- Monsieur le Maire de Gond-Pontouvre, ou son représentant
- Monsieur le maire-adjoint à l'urbanisme de la ville d'Angoulême,
- 2 élus de la ville d'Angoulême

assistés des représentants des services du GrandAngoulême, de la ville d'Angoulême et de Gond-Pontouvre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**13 juin 2012**

**Affiché le :**

**13 juin 2012**